Envoyé en préfecture le 14/11/2019

Reçu en préfecture le 14/11/2019

Affiché le





# Délibération

FINANCES/JG

# **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019**

### 2019 - 133. BUDGET ANNEXE « GOLF » - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

## **Etaient présents: 29**

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

### Excusés ayant donné pouvoir : 5

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à Philippe CALLAUD, Philippe CREACHCADEC à Marie-Line CHEMINADE, Gérard DESRENTE à Jean-Philippe MACHON, Marylise MOREAU à Jean-Pierre ROUDIER, Erol URAL à Liliane ARNAUD.

Absente excusée : 1
Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Christian SCHMITT

Date de la convocation: 30 octobre 2019

Date d'affichage: 14 NOV. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement des crédits du budget « Golf »

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 24 octobre 2019,



ID: 017-211704150-20191106-2019\_133BADM1-DE



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

Sur l'approbation de la décision modificative n°1 du Budget Annexe « Golf » pour l'exercice 2019, en section d'Investissement, détaillée dans le tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité cette proposition.

Pour l'adoption: 23

Contre l'adoption : 5 (Mme Marie-Line CHEMINADE en son nom et celui de M. Philippe

CREACHCADEC, M. Bruno DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Annie TENDRON)

Abstentions: 6 (M. François EHLINGER, M. Philippe CALLAUD en son nom et celui de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Laurence HENRY, Mme Josette GROLEAU, M. Serge MAUPOUET)

Ne prend pas part au vote: 0

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées. Pour extrait conforme,

Jean-Philippe MACHO

Le Maire,

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le

Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ID: 017-211704150-20191106-2019\_133BADM1-DE







# Section d'INVESTISSEMENT

Nature	Service	Antenne	Libellé	Montant HT
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 167,00
23			IMMOBILISATIONS EN COURS	-41 167,00
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00
040			OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041			OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00